



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 29 juillet 2019

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Thilini PASQUWELAGE et Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de déclaration d'implantation de 8 piézomètres à Dijon, Longvic, Crimolois, **Ouges** et Fleury-sur-Ouche porté par Dijon Métropole

Référence : 2019\_11\_DDT

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 1<sup>er</sup> juillet 2019 vous m'avez transmis le dossier concernant la pose de 8 piézomètres, dont un situé sur le bassin de la Vouge à Ouges, dans le cadre de la mise en place d'un réseau de suivi par Dijon Métropole.

C'est avec une attention particulière que le dossier a été instruit par la CLE. Ses observations se font en cohérence avec le SAGE de la Vouge, adopté le 3 mars 2014, notamment avec :

- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu ;
- Objectif général VII : Communiquer et sensibiliser sur les enjeux du SAGE ;
- Disposition VII – 1 : Mise en place d'un tableau de suivi des actions du SAGE (réseau de suivi).

La CLE a noté que ces piézomètres vont être installés, dans le cadre de la préservation et la protection des ressources d'eaux souterraines de Dijon Métropole. Les données ainsi collectées serviront comme outil de surveillance hydrogéologique du territoire de Dijon Métropole. L'objectif de ce suivi est d'améliorer les connaissances et caractériser le fonctionnement hydrogéologique des nappes dont celles dite de la Bièvre et de l'Ouche.

Concernant le piézomètre situé à Ouges :

- il se situera à 120 m du Layer et à 280 m du Canal de Bourgogne ;
- la profondeur du forage est de 15 m ;
- aucun prélèvement n'est envisagé ;
- il servira pour le suivi en continu du niveau de la nappe à l'aide d'une sonde enregistreuse télégérée ;
- il sera implanté au droit des alluvions de l'Ouche aval de Dijon;
- il se situera à 35 m d'une canalisation d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ;
- il sera conçu de manière à éviter toute infiltration d'eau superficielle et sera sécurisé.

La CLE donne un avis favorable à la pose de huit piézomètres dont un implanté à Ouges, en vue du suivi des nappes situées sur le territoire de Dijon Métropole, portés par Dijon Métropole. En complément, la CLE demande à être destinataire chaque année des données de suivi de cette nappe.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO

